



**Avis n° 2012/03-02 relatif
à l'habilitation de l'Université de Chambéry
École polytechnique universitaire de Savoie
(Polytech Annecy-Chambéry)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations
--

- Vu la demande présentée par l'Université de Chambéry-École polytechnique universitaire de Savoie (Polytech Annecy-Chambéry)
- Vu le rapport établi par Hervé Coppier (rapporteur principal), Pierre Fleischmann (membre de la CTI) et Luc Adolphe (expert élève-ingénieur), et présenté lors de la séance plénière du 13 mars 2012

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'École polytechnique universitaire de Savoie est une école interne à l'Université de Chambéry au sens de l'article L713-9 du code de l'éducation, créée en juillet 2006, par fusion de l'École supérieure d'ingénieurs de Chambéry (ESIGEC) et de l'École supérieure d'ingénieurs d'Annecy (ESIA).

Elle constitue un Centre polytechnique universitaire au sens de l'article L713-2 du code de l'éducation. L'école a été admise dans le réseau Polytech en juillet 2007 en devenant sa 11ème école, implantée sur les sites de Chambéry et d'Annecy. En septembre 2009, elle a changé de nom de marque pour devenir Polytech Annecy-Chambéry. L'université de Savoie est membre fondateur du PRES « Université de Grenoble » depuis 2010.

L'école forme en trois ans des ingénieurs dans trois spécialités au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant (« mécanique matériaux », « environnement, bâtiment, énergie » et « instrumentation, automatique, informatique ») et dans une spécialité (« mécanique productive ») en formation par apprentissage et en formation continue, en partenariat avec l'ITII des Deux Savoies. Elle accueille 750 élèves et délivre 200 diplômes d'ingénieurs par an.

Lors de la dernière évaluation de la CTI, l'école avait bénéficié d'un renouvellement d'habilitation pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2009 pour les spécialités « mécanique – matériaux » et « mécanique productive ». En revanche, la durée d'habilitation avait été limitée à 3 ans à compter de 2009 concernant les spécialités « instrumentation, automatique, informatique » et « environnement, bâtiment, énergie ».

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, dans les spécialités « environnement, bâtiment, énergie » et « instrumentation, automatique, informatique » en formation initiale sous statut étudiant.

1/ Spécialité Environnement, bâtiment, énergie

Cette spécialité a pour vocation de former des ingénieurs capables de :

- assister la maîtrise d'œuvre d'un projet de construction ou d'un système industriel,
- réaliser les études techniques et de faisabilité,
- assurer la gestion et la maintenance des installations,
- réaliser des audits environnementaux et/ou expertises de bâtiments, de procédés ou d'installations énergétiques.

Le programme de l'enseignement comporte des sciences de base, des enseignements spécifiques propres à chacun des 3 parcours : Environnement, Bâtiment, Énergie.

2/ Spécialité Instrumentation, automatique, informatique

La spécialité a pour vocation de former des ingénieurs capables de :

- Innover et industrialiser des produits ou des systèmes automatisés dans différents domaines :
 - mesures physiques, capteurs et instrumentation
 - automatismes et informatique industrielle
 - traitement du signal et des images
 - équipements grand public, automobile, aéronautique
 - domotique, robotique de service, gestion de l'énergie
 - recherche scientifique et médicale
- Optimiser et piloter des systèmes complexes.
- Développer des logiciels fiables et gérer des projets informatiques.

Le programme de l'enseignement comporte des sciences de base, des enseignements spécifiques propres à chacun des 2 parcours : Systèmes instrumentés et communicants, Systèmes intelligents et logiciels.

3/ Évolution de l'école

Lors des habilitations passées la CTI avait émis des recommandations qui ont été correctement prises en compte. A noter la forte implication de l'école dans une démarche de qualité interne.

4/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté **les points forts** suivants :

- La vision très claire du métier de l'ingénieur, des formations de l'ingénieur en particulier dans les spécialités « environnement, bâtiment, énergie » et « instrumentation, automatique, informatique ».
- La motivation du personnel et la qualité des relations entre l'équipe dirigeante, le personnel et les élèves-ingénieurs.
- Le fort ancrage avec des entreprises innovantes.
- Le fort ancrage avec les trois laboratoires de recherche, qui favorise la diffusion des enseignements.

- Une pédagogie innovante et de qualité (polyactions, développement personnel, projets transversaux, bases scientifiques et techniques solides).
- La mobilité internationale obligatoire.
- Les plateformes technologiques de haute qualité (solaire, énergie, procédés).
- L'appartenance au réseau Polytech (mutualisation des actions et règlements communs).

Le déploiement sur les deux sites autour des technopôles (INES, Maison de la Mécatronique), ainsi que les classes préparatoires PeiP sont autant **d'opportunités** respectivement pour l'attractivité, le développement l'école et pour le recrutement des futurs élèves-ingénieurs.

Et ses **points faibles** :

- Le recrutement pour la spécialité « instrumentation, automatique, informatique », et donc sa visibilité à améliorer.
- Le suivi de l'insertion et des carrières des diplômés.

En conséquence, la CTI émet un **avis favorable** au renouvellement de l'habilitation de l'Université de Chambéry (Polytech Annecy-Chambéry), **pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2012, à délivrer les titres suivants :

- ▲ *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry, spécialité Environnement, bâtiment, énergie, en formation initiale sous statut d'étudiant.*
- ▲ *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry, spécialité Instrumentation, automatique, informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant.*

Cette proposition s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Améliorer la visibilité de la spécialité « instrumentation, automatique, informatique » auprès candidats potentiels (politique de communication).
- Mettre en place l'observatoire de l'emploi pour toutes les spécialités de l'école.
- Réduire le volume global d'heures encadrées afin de le mettre en conformité avec R&O.
- Améliorer la cohérence du socle commun de la spécialité « environnement, bâtiment, énergie ».

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2012

Le président



Bernard REMAUD